

Avis public



**RÈGLEMENT SUR LA TAXE
RELATIVE AUX SERVICES POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2011**

AVIS DE MOTION

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qu'à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le mercredi 27 octobre 2010 à 20 h, à la salle du conseil située au 13665, boulevard de Pierrefonds, il sera donné un avis de motion en vue d'adopter un règlement sur la taxe relative aux services imposant une taxe sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement pour l'exercice financier de 2011.

DONNÉ À MONTRÉAL,
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce quinzième jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/sr

Public Notice



**BY-LAW ON THE SERVICE TAX
FOR THE 2011 FISCAL YEAR**

NOTICE OF MOTION

NOTICE is hereby given, in conformity with section 146 of the Charter of Ville de Montréal, that at the special sitting of the Borough Council that will be held on Wednesday, October 27, 2010 at 8 p.m., in the council room located at 13665, boulevard de Pierrefonds, a notice of motion will be given to adopt a by-law on the service tax, establishing a tax on all taxable immovables located on the territory of the borough for the 2011 fiscal year.

GIVEN IN MONTREAL,
BOROUGH OF PIERREFONDS-ROXBORO
This fifteenth day of October of the year two thousand ten.

Suzanne Corbeil, Attorney
Director of the Borough Office and
Secretary of the Borough

/sr